CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2ème RÉUNION DE 2012

Séance du 12 mars 2012

CG12/2ème/III-12

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, et Tabarly ;

Absent excusé : M. Viguié.

LANGUE ET CULTURE OCCITANES
EDITION DES LIVRES DES OPERATIONS AL CANTON

———

Les opérations « Al Canton » sont destinées :

- à **recueillir** des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) ;
- à **restituer** en direction de la population locale les éléments recensés au travers d'éditions d'ouvrages ou documents audiovisuels.

Avec les deux opérations en cours sur les **cantons de Molières** et de **Lafrançaise,** l'ensemble du département est désormais couvert. L'édition des ouvrages sera achevée en 2012 pour chaque canton et il restera la réalisation des documents audiovisuels intercantonaux.

Aujourd'hui, ainsi que je vous l'avais indiqué en DM2, je vous propose, d'inscrire l'aide pour l'édition et la vente du livre de Lafrançaise, assurées par le Foyer rural de Labarthe Vazerac.

Comme pour les précédents livres, le Conseil Général accorderait une aide de 7 500 € par ouvrage à cette association qui s'engagerait à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à la réalisation d'actions occitanes, une somme de 3 000 € lui étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens.

Je vous propose donc d'approuver une aide de 7 500 € pour le livre de Lafrançaise au foyer rural de Labarthe Vazerac et d'inscrire le crédit correspondant à l'article 657421, sous fonction 311 du budget départemental.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention départementale de 7 500 € à l'association « Al Canton » du Foyer rural de Labarthe/Vazerac pour l'édition et la vente du livre du canton de Lafrançaise ;

- Précise que cette association devra s'engager à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à la réalisation d'actions occitanes, une somme de 3 000 € par opération lui étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens ;

- Précise également que l'édition des ouvrages sera achevée en 2012 pour chaque canton ;

- Inscrit le crédit correspondant à l'article 657421, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,